

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : janvier 2013

L'urbanisme

Les espaces urbains

Les densités

Densités par département en 2008 (correctif du tableau p.82 de l'édition 2011)

	Données de base							Calcul des densités				
	Surface totale, en ha (a)	Surface urbanisée au sens large (du [projet de] SDRIF) en 2008, en ha (b)	Surface urbanisée au sens strict (du [projet de] SDRIF) en 2008, en ha (c)	Surface des espaces d'habitat en 2008, en ha (d)	Population en 2008, source Insee estimation de population (e)	Emploi en 2008, source Insee Estel données provisoires (f)	Parc de logements en 2006, source Insee RP2006 (g)	Densité brute, en hab/ha (e/a)	Densité des espaces urbanisés en 2008, en hab/ha (e/c)	Densité humaine des espaces urbanisés en 2008, en (hab+emp)/ha (e+f)/b	Densité des espaces d'habitat en 2008, en hab/ha (e/d)	Densité des espaces d'habitat en 2008, en logt/ha (g/d)
75	10 531	9 475	6 482	4 078	2 199 500	1 870 036	1 334 814	209	339	232	430	539
92	17 558	15 057	11 367	7 345	1 557 500	1 031 635	744 957	89	137	103	172	212
93	23 685	21 394	15 719	9 772	1 517 000	570 588	604 065	64	97	71	98	155
94	24 484	19 723	14 557	9 692	1 311 500	540 853	577 635	54	90	66	94	135
77	592 489	73 655	48 780	38 408	1 301 500	466 277	528 550	2	27	18	24	34
78	230 571	51 101	34 882	26 591	1 409 000	585 256	578 669	6	40	28	39	53
91	182 130	43 836	30 431	22 565	1 209 500	466 734	488 762	7	40	28	38	54
95	125 346	34 268	23 401	17 102	1 167 000	425 505	451 559	9	50	34	46	68
Ile-de-France	1 206 795	268 509	185 619	135 552	11 672 500	5 956 884	5 309 011	10	63	43	66	86
Paris	10 531	9 475	6 482	4 078	2 199 500	1 870 036	1 334 814	209	339	232	430	539
"Petite couronne"	65 727	56 174	41 643	26 809	4 386 000	2 143 076	1 926 657	67	105	78	116	164
"Grande couronne"	1 130 536	202 860	137 494	104 666	5 087 000	1 943 772	2 047 540	4	37	25	35	49

Sources : IAU îdF - Mos 2008, Insee

L'agglomération centrale s'étend de manière radio-concentrique selon une double dynamique : en «tache d'huile» (que les schémas directeurs régionaux successifs ont voulu contrecarrer), et en «doigts de gants» le long des vallées et des infrastructures de transport.

La localisation des cinq villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, Sénart, Marne-la-Vallée) sur les plateaux a voulu rompre avec la tendance historique à l'urbanisation des vallées. Ces villes nouvelles ont surtout été constituées dans la recherche d'un polycentrisme. Cependant, elles ont été implantées à 30 km environ du centre de Paris, et bien qu'ayant été accompagnées par des dispositifs de zones naturelles d'équilibre (ZNE) et de ceinture verte régionale, elles finissent par être rattachées à l'agglomération centrale.



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



De plus, ces villes nouvelles accueillent peu de fonctions urbaines stratégiques telles que des sièges sociaux de grandes entreprises, des activités de conseil ou des centres de recherche privés. Et c'est encore moins le cas des villes de l'espace rural (pôles de centralité de l'espace rural dont les principaux : Melun, Meaux et Mantes).

Tout cela mène au constat que l'armature urbaine de l'Île-de-France relève d'un polycentrisme faible par rapport à d'autres régions métropolitaines européennes, les fonctions stratégiques continuant à se polariser sur le centre de l'agglomération.

En 2008, l'agglomération (ou unité urbaine) de Paris s'étend sur les huit départements de la région et 412 communes, couvre 24% du territoire régional et regroupe 89% des Franciliens.

L'aire urbaine de Paris (ensemble constitué par l'unité urbaine de Paris et toutes les communes dont au moins 40% des actifs travaillent dans l'agglomération de Paris) correspond assez bien aux limites administratives régionales, allant au-delà au nord et à l'ouest, mais restant en deçà à l'est, reflétant ainsi le centrage géographique sur l'agglomération parisienne.

L'urbanisme durable

Si des expériences de quartiers durables ont été engagées dès les années 1990 dans certains pays européens (Allemagne, Suède,...), les quartiers durables français sont relativement récents. En Île-de-France, ils ont fait leur apparition en 2009. Plusieurs dispositifs visant à soutenir des quartiers durables co-existent :

- les « éco-quartiers » et « éco-cités » (démarche portée par le ministère du Développement durable)
- des « éco-quartiers Grand Projet » (portés par la Driea Île-de-France dans le cadre du contrat de projet Etat – Région)
- les « nouveaux quartiers urbains NQU » (démarche portée par le conseil régional)
- « l'approche environnementale de l'urbanisme AEU » (démarche portée par l'Ademe)

Les éco-quartiers et éco-cités

Lancé en octobre 2008 par le ministère du Développement durable à destination des collectivités, l'appel à projets **éco-quartier** constitue l'une des réponses aux engagements pris par l'État lors du Grenelle Environnement.

Il a pour but de repérer les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable au sein d'un palmarès, d'identifier des projets exemplaires sur 7 thématiques ciblées (eau, déchets, biodiversité, mobilité, sobriété énergétique et énergies renouvelables, densité et formes urbaines, écoconstruction) et de proposer aux villes candidates de participer à un club d'échange national.

Dans le cadre du nouvel appel à projet 2011, la grille de critères « éco-quartier 2009 » a été enrichie : la conception des éco-quartiers doit tendre à une gouvernance participative impliquant les habitants ou futurs habitants et à un pilotage de projet exemplaire qui s'appuie notamment sur un portage politique fort ainsi que sur un montage financier et juridique fiable.

Les attentes du ministère du Développement durable portent sur 4 dimensions :

- démarche et processus : pilotage et concertation ; définition du projet ; faisabilité financière, technique et juridique ; gestion et évaluation du projet ; pérennité de la démarche,
- cadre de vie et usages : vivre-ensemble ; modes de vie solidaires et responsables ; cadre de vie agréable et sain ; valorisation du patrimoine, de l'histoire et l'identité ; intensité, compacité et densité,
- développement territorial : mixité fonctionnelle ; organisation des déplacements ; modes de déplacement alternatifs et durables ; valorisation des relations avec le milieu agricole et forestier,
- préservation des ressources et adaptation au changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique ; besoins en énergie et diversification des sources ; gestion qualitative et économe des ressources en eau ; utilisation raisonnée des ressources non renouvelables et limitation de la production de déchets ; biodiversité, restauration et valorisation de la nature en ville.

En Île-de-France, six projets d'éco-quartiers ont été lauréats des appels à projets 2009 et 2011 :

- opération Fréquel-Fontarabie à Paris (Ville de Paris - 75)
- opération Quartier de la Muette à Garges-lès-Gonesse (Ville de Garges-lès-Gonesse – 95)
- Quartier Foch-Roosevelt à Meaux (Ville et Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - 77)
- Eco-quartier fluvial à L'Île-Saint-Denis (93 – Communauté d'Agglomération Plaine Commune)
- Quartier Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (92)
- Fort d'Issy à Issy-les-Moulineaux (92)



Secteur du Trapèze à Boulogne-Billancourt (92).

Crédit photo : C. Delaporte / IAU îdF

A l'échelle non plus du quartier mais de la ville, un dispositif **éco-cités** a également été lancé par le ministère du Développement durable en 2009 : il s'adresse aux grandes agglomérations qui, en respectant les principes fondamentaux du développement durable, devront tendre vers un développement démographique ambitieux leur permettant d'accroître leur population de 50 000 habitants d'ici à 2020. Il s'agit de projets d'aménagement innovants sur des périmètres d'action englobant plusieurs quartiers.

En Île-de-France, le territoire de Plaine Commune est lauréat de l'appel à projet éco-cités lancé en 2009.

Les « éco-quartiers Grand Projet » soutenus par le contrat de plan Etat - Région

Dans le cadre du volet Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 (CPER), l'Etat a souhaité cibler son intervention sur un dispositif de soutien aux "éco-quartiers", projets de grande ampleur, exemplaires en matière de développement durable (économie, logement, transports, espaces naturels et agricoles,...) et qui se caractérisent :

- par leur taille significative (effet structurant) d'au moins 1000 logements et leur diversité de programmes de logements,
- par une prise en compte d'objectifs de développement durable et en particulier par une desserte en transport en commun structurant,
- par une mise en œuvre opérationnelle compatible avec les délais du contrat de projet.

L'objectif est que des quartiers, exemplaires d'un point de vue de l'environnement, puissent faire levier sur l'ensemble du territoire, tout en contribuant fortement à l'effort sur le logement.

Ainsi, 11 éco-quartiers, parfois aussi lauréats Ecoquartiers nationaux, ont fait l'objet de contrats-cadre en 2009 et 2010, concernant au total 13 communes franciliennes :

- éco-quartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges (77)
- éco-quartier de Montévrain (77)
- éco-quartier Foch-Roosevelt à Meaux (77), lauréat national
- éco-quartier de la Boucle de Chanteloup (78)
- éco-quartier des Hautes-Garennes à Mantes-la-Jolie / Rosny-sur-Seine (78)
- éco-quartier des Docks de Saint Ouen (93)
- éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis (93), lauréat national
- éco-quartier de Louvres-Puiseux-en-France (95).
- RN7 / Portes d'Orly, à Chevilly- Larue et Vitry-sur-Seine (94)
- RD5 / Vitry Sud Ardoines, à Vitry-sur-Seine (94),
- Confluence Seine amont / Ivry / Paris, à Ivry-sur-Seine (94)

Les nouveaux quartiers urbains (NQU)

Le dispositif « nouveau quartier urbain » initié par la Région cherche à stimuler la création de quartiers urbains franciliens innovants et exemplaires. Il participe à la mise en œuvre du projet de Sdrif 2008, permettant de fédérer les acteurs régionaux autour de démarches concertées. Il vise à faire évoluer les conceptions, les modes et pratiques de l'aménagement, la gestion de la ville.

Il s'agit ainsi d'accompagner des projets initiés au niveau local, à la fois en création de quartiers nouveaux ou en réhabilitation de quartiers existants.

Les projets proposés par les collectivités doivent répondre à 17 critères définis dans un cahier des charges, organisé autour de 5 thèmes :

- la cohérence territoriale,
- le défi du logement et la mixité sociale,
- la mixité fonctionnelle et la compacité,
- la qualité environnementale (sur l'eau, l'énergie, les éco-matériaux, les déchets, la robustesse écologique et les paysages, les nuisances, risques et pollutions),
- l'évolution des pratiques urbaines (gouvernance).

Il n'y a pas de seuil de nombre de logements imposé.

En Île-de-France, le conseil régional a lancé 3 appels à projets en 2009, 2010 et 2011. 75 projets de nouveaux quartiers urbains ont concouru, de Trilport à Paris, et 24 sont lauréats.

Lauréats de la 1ère session (2009)

- Quartier de la Porte de Saint-Germain à Argenteuil (95)
- Quartier Clause Bois Badeau à Brétigny-sur-Orge (91)
- Quartier Fluvial de l'Île-Saint-Denis (93)
- Quartier Foch-Roosevelt à Meaux (77)
- Quartier Gare de Pantin à Pantin (93)
- Quartier des Docks de Ris à Ris-Orangis (91)
- Quartier «Gare Confluence» à Saint-Denis (93)
- Quartier des «Docks de Saint-Ouen» à Saint-Ouen (93)
- Quartier «Cœur de Ville» à Trilport (77)

Lauréats de la 2ème session (2010)

- Une nouvelle centralité à Carrières-sous-Poissy (78),
- Quartier durable ZAC Bossut à Pontoise (95)
- Quartier Anatole France – Les Meuniers à Chevilly-Larue (94)
- Colombes La Marine à Colombes (92)
- Cœur urbain Marne et Gondoire, à Lagny-sur-Marne/ Thorigny-sur-Marne/ Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne (77)
- M' Montreuil (93)
- Quartier du Lycée Camille Claudel à Palaiseau (91)
- Projet Clichy Batignolles (Paris 17ème)
- Projet Claude Bernard Mac Donald (Paris 19ème)

Lauréats de la 3ème session (2011)

- Le Fort d'Aubervilliers à Aubervilliers (93)
- Le Chaperon vert à Arcueil et Gentilly (94)
- Eco-quartier de Louvres et de Puiseux-en-France (95)
- ZAC Cerisaie Sud à Fresnes (94)
- Eco-quartier Chandon République à Gennevilliers (92)
- Eco-quartier de l'eau vive à Lieusaint (77)

Entre les démarches Etat et Région, on compte environ 35 quartiers durables en Île-de-France en 2012. 5 quartiers lauréats des démarches Etat et Région cumulent ainsi plusieurs dispositifs de soutien.

L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

L'AEU permet d'intégrer la dimension environnementale dans chaque étape d'un projet urbain. Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des documents de planification (SCoT, PLU...) ou la mise en œuvre d'opérations d'aménagements (ZAC, lotissements, opérations de renouvellement urbain, éco-quartiers...).

Diverses thématiques environnementales sont analysées (l'énergie, le climat, les déplacements, le bruit, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'assainissement), avec 4 objectifs principaux :

- identifier les potentialités et les contraintes de l'état initial,
- analyser les impacts liés au projet,
- intégrer les propositions de solution dans le parti d'aménagement,
- proposer des transcriptions dans les documents réglementaires et contractuels.

L'Ademe peut participer financièrement à l'étude AEU.

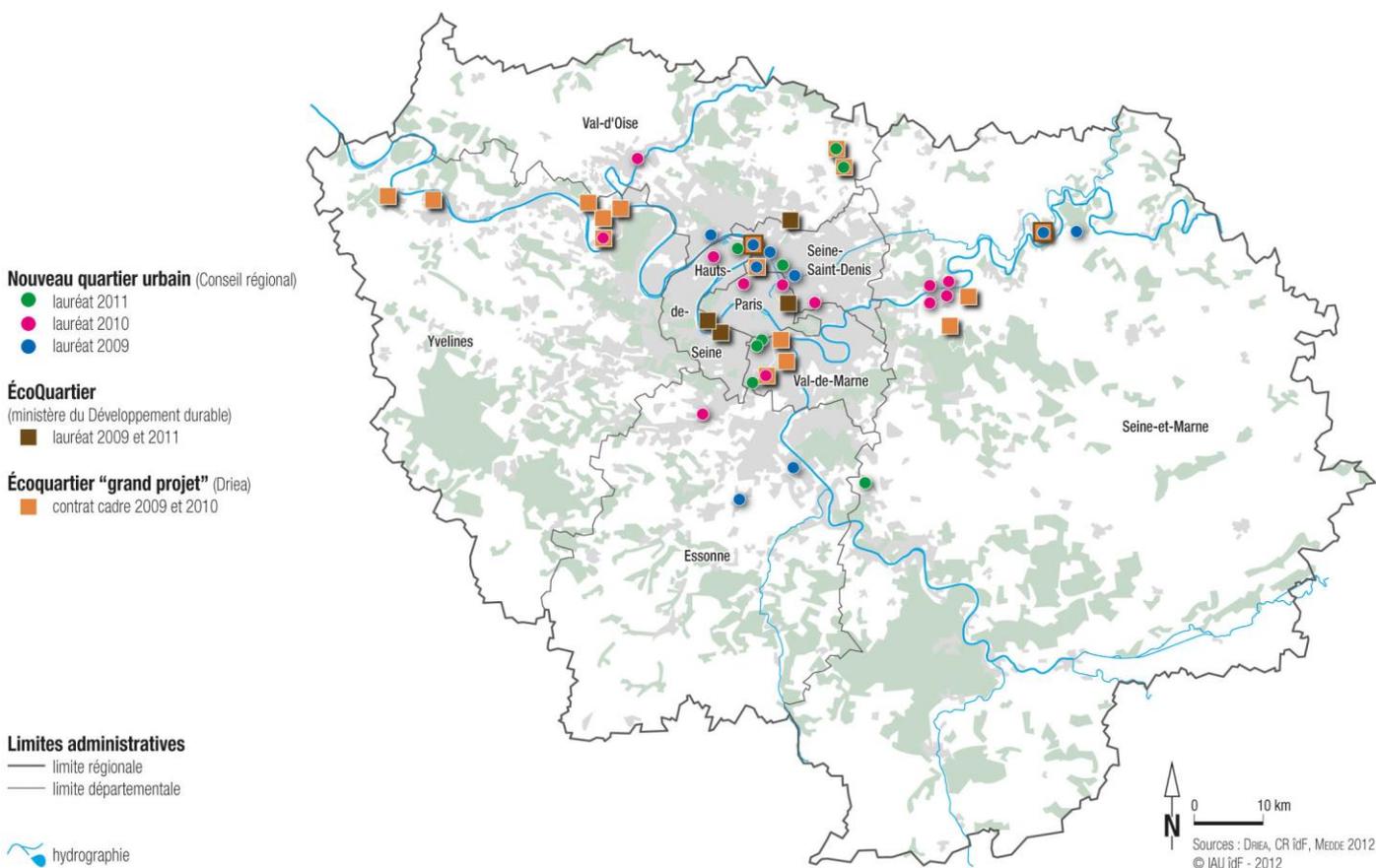
En Île-de-France, 40 démarches AEU sont suivies par l'Ademe en 2011, dont 31 relatives à des projets urbains opérationnels (ZAC, lotissement, quartier...).

7 projets d'aménagement franciliens sont lauréats des appels à projets AEU lancés en 2010 et 2011 :

- l'extension du centre bourg à Mézières-sur-Seine (78) sur la ZAC "Les Fontaines",
- le projet d'Eco centre à Ecoen porté par l'Agence foncière et technique de la région parisienne (95),
- le Secteur exRN3 canal de l'Ourcq à Bondy (93),
- l'éco-quartier "L'ancre de lune" de la commune de Trilport (77),

- Projet d'aménagement de la zone d'activités Etic située au coeur de ville de Champagne-sur-Seine (77),
- Projet d'aménagement durable du Quartier Gare-Bécannes à La Verrière, porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (78),
- Projet d'aménagement du coeur de bourg du village de Saint-Yon (91).

DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX PROJETS DE QUARTIERS DURABLES



Sources de la fiche

Ademe Île-de-France, IAU Île-de-France, Conseil régional

Pour en savoir plus

www.developpement-durable.gouv.fr/-Ville-durable,965-.html

www.dria.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-ecoquartiers-r1710.html

www.iledefrance.fr/lactualite/logement-ville/ville/nouveaux-quartiers-urbains-2011-six-projets-laureats/

www.ekopolis.fr/amenager/outils-daccompagnement

www2.ademe.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag